

Séance du 21 octobre 2016

L'an 2016 et le 21 octobre, 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 14 octobre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Monsieur LANDEAU Christian, Maire

Présents : M. LANDEAU Christian, Maire, M. PASQUIER Philippe, M. POISSENOT Bruno, M. LEROYER Emmanuel, M. CHAUVIRÉ Florent, M. ROCHER Guillaume, M. THUAU Johnny, M. DE CALONNE D'AVESNE Arnault, M. HENRY François.

Absents ayant donné procuration :

Mme MARCHAIS Thérèse à Mr LEROYER Emmanuel,

Mme TORTEVOIX Marie-Claude à Mr LANDEAU Christian

Absentes : Mme BOUIJOUX Claudine, Mme SEGOUIN Sabrina,

A été élu secrétaire de séance : Mr POISSENOT Bruno

Ouverture de la séance à 19h00

Remarques sur le compte-rendu de la séance du 09-09-2016 : /

Ordre du jour :

- Décision Modificative
- Bail « 15, rue de Tuffé »
- Demandes de subvention,
- P.L.U.I (Désignation des représentants)
- Conditions d'accueil du cirque à l'école,
- Enquête publique PIGEON GRANULATS,
- Rapport d'Activité 2015 de la Communauté de Commune de l'Huisne Sarthoise,
- Rapport Annuel 2015 des délégués du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement,
- Assemblée des Maires Ruraux de France,
- Cérémonie du 11 novembre,
- Question diverses,

Objet 1 : Décision Modificative,

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à une Décision Modificative :

022 – dépenses imprévues : 6 400 € - 6 300 € = 100 €

023 – virement à la section d'investissement : 13 395 € + 6 300 € = 19 695 €

2188 – autres immobilisations corporelles : 4 628.96 € + 6 300 € = 10 928.96 € - 6 270 € = 4 658.96 €

021 – virement de la section de fonctionnement : 13 395 € + 6 300 € = 19 695 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette Décision Modificative.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette décision.

Objet 2 . Bail « 15, rue de Tuffé »,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le commerce est fermé depuis le 14 juin 2016. Le commerçant ne manifeste aucune intention de reprise d'activité à ce jour.

Vu la délibération n°2015/01 du 23 janvier 2015 fixant le montant du loyer du « 15, rue de Tuffé »,
Vu l'acte de cession du fonds de commerce et de bail établi le 1^{er} juin 2015 en l'étude de Maître CHERUBIN Hervé, Notaire, stipulant le montant du loyer à charge des occupants du local commercial, soit 523.72 € annuel, ce montant reste inchangé pour l'année 2016.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de réclamer les loyers dus au titre du bail par les occupants solidaires du local commercial, M. Fabrice DURAND et Mme Stéphanie KLEIN à compter du 1^{er} juin 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches de perception des loyers dus.

Objet 3 . Cession terrain SCI BRESTEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les documents relatifs à l'acquisition du terrain cadastré ZD 159, sont signés depuis le 11 octobre 2016 et de ce fait, la mairie est entière propriétaire de ce terrain.

Les travaux d'aménagement du chemin de liaison entre le lotissement « La Fabrice » et la « rue de la mairie » ont été entrepris par l'agent communal.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour régler tous les frais afférent à cette opération. Les sommes sont prévues au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Maire à régler la somme la somme de 1 531.00 € TTC correspondant à l'achat du terrain et la somme de 613.57 € TTC répondant aux frais de notaire.
DIT que ces sommes sont inscrites au budget.

Objet 4 . Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (Désignation des représentants),

La démarche d'élaboration du P.L.U.I est engagée depuis le 24 septembre 2015 par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise. Des commissions de travail sont appelées à faire l'état des lieux de chaque Commune et à étudier les aménagements futurs des communes de l'ensemble de la C.C.H.S dans un projet globale. Pour ce faire chaque Commune est appelée à désigner deux représentants qui participeront aux ateliers de travail.

Monsieur le Maire propose sa candidature ainsi que celle de Philippe PASQUIER, 1^{er} adjoint. Sur demande de Monsieur le Maire aucunes autres candidatures n'est enregistrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
VALIDE les candidatures de Mr Christian LANDEAU, Maire et Mr Philippe PASQUIER, 1^{er} Adjoint.

Objet 5 . Conditions d'accueil du cirque à l'école de Beillé,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une école de cirque sera présente sur la commune du 13 mars au 17 mars 2017. La compagnie du cirque MIMULUS demande la prise en charge des repas pour 2 personnes les midis (soit 8 repas). La compagnie demande également l'aide

de 4 personnes bénévoles (en plus des intervenants) pour le montage du chapiteau et une alimentation d'électricité de 220V à moins de 50m du chapiteau.

La Coopérative Scolaire prend en charge les frais d'un montant de 2 439.20 € TTC compris la gratuité de la fourniture d'électricité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur ces diverses demandes.

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable, à la mise à disposition d'un branchement électrique. Des membres du Conseil se portent bénévoles pour participer au montage du chapiteau.

Les huit repas, servies à la cantine seront pris en charge par le S.I.V.O.S.

Objet 6 . Enquête publique PIGEON GRANULATS,

Suite à la demande de PIGEON GRANULATS concernant la prorogation d'exploitation sans extension du site jusqu'en Juillet 2023, une enquête publique est ouverte depuis le 10 octobre 2016.

Monsieur LEMOINE, commissaire enquêteur, présent en Mairie le 11 octobre 2016 de 9h00 à 12h00 n'a eu aucune visite, deux autres dates sont prévues : 4 novembre 2016 et 10 novembre 2016 de 9h00 à 12h00.

Le projet d'enquête publique est disponible en mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que toutes remarques peuvent être apposées dans le cahier d'observations.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du projet d'enquête publique.

Objet 7 . Régime Indemnitaires tenant compte des fonctions tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré un nouveau régime indemnitaire dans la fonction publique d'Etat. Ce nouvel outil a pour vocation de remplacer la plupart des primes actuellement en vigueur (PFR, IAT, IFST, IEMP, ...) et de s'appliquer à l'ensemble des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale. Il se compose de deux éléments :

- L'IFSE (Indemnités de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise). L'emploi est réparti selon des critères professionnels dans chaque groupe de fonction.
- Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) permet de prendre en compte l'engagement professionnel. L'instauration de ce complément est facultative.

Ce nouveau système change littéralement le calcul des indemnités.

Dans un premier temps, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'engager le projet « Régime Indemnitaire » et de procéder à la rédaction du projet de délibération définissant les critères d'application de ce régime indemnitaire.

Dans un second temps, ce dernier sera transmis au comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Sarthe pour avis, avant mise au vote lors d'une prochaine réunion de Conseil en novembre.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager le projet « Régime Indemnitaire »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (8 pour / 3 abstentions)

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la rédaction du projet « Régime Indemnitaire » et de le transmettre au Centre de Gestion de la Sarthe pour avis.

CHARGE Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à cette démarche.

Objet 8 : Rapport d'Activité 2015 de la Communauté de Commune de l'Huisne Sarthoise,

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité annuel 2015 de la Communauté de Commune de l'Huisne Sarthoise et précise qu'il est disponible en Mairie.

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider ce rapport d'activité.

Le Conseil Municipal, n'émet aucunes remarques et après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le rapport annuel 2015 de la Communauté de Commune de l'Huisne Sarthoise.

Objet 9 : Rapport Annuel 2015 des délégués du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement,

Monsieur le Maire présente le rapport annuel des délégués du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement et précise au Conseil que ces documents sont disponibles en mairie.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel des délégués du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement.

Objet 10 : Assemblée des Maires Ruraux de la Sarthe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Assemblée des Maires Ruraux de la Sarthe se tiendra le 19 novembre 2016 à Ségrie.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la date de la prochaine Assemblée des Maires Ruraux de la Sarthe.

Informations :

- Travaux peintures : Les travaux de remise ne peinture des portes de l'église et de la porte de la mairie se sont achevées le 20 octobre 2016.
- Travaux Colas : Les travaux ont commencés le 21 octobre 2016 « rue de la gare » la circulation sera perturbée pendant la période des travaux et une déviation est mise en place du 24 octobre au 28 octobre 2016.
Pendant la période des travaux la pierre d'angle de l'Église sera remise en place.
- Demandes de subvention déposées par deux établissements scolaires : Elles seront présentées pour le budget 2017.
- Ecole : Pour la mise en service des Vidéos Projecteurs Interactif installés depuis le 20 octobre 2015, une réunion sera programmée entre le S.I.V.O.S, la Mairie, l'école et l'installateur
- Mairie : Monsieur le Maire propose d'étudier la mise en place d'un poste informatique disponible au public en mairie.
- Demande enregistrée en mairie pour la mise en place d'un miroir afin d'améliorer la visibilité à la sortie de la voie des garages du 1 au 11 bis « Hameau de Marcé ».

- Cérémonie du 11 novembre : La messe de la cérémonie commémorative est prévue à 10h00 à Beillé ensuite rassemblement à 12h15 sur le parking de la salle polyvalente en compagnie de la fanfare des Pompiers de Connerré, dépôt de gerbe aux Monument aux Morts et clôture par un vin d'honneur servi à la salle polyvalente.
- Grain de Pollen : Lecture du courrier du 8 septembre 2016 de « l'association Grain de Pollen » qui a pour objet l'aménagement d'une aire de dépose pour les bus scolaire au pont de Guédon.
Dans cette optique l'association demande à la Mairie la mise en place de panneaux de lieu-Dit à l'origine du chemin communal pour orienter les cars scolaire.

Date de la prochaine réunion : *lundi 21 novembre 2016 à 19h00*

Clôture de séance à 21h00